

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2019 A 20H00

**Sous la présidence de :** BOUEDO Pierre.

**Présents :** BOUEDO Pierre – LE GALLO Joseph – LE GAL Hervé – LANTRIN Isabelle – CALOHARD Pierre-Loïc - CHAMAILLARD Gilles – LE LABOURIER Virginie –MOUNIER Jean-Pierre.

**Excusé (s) :** DREANO Hélène - HAYS Pascal.

**Absent (s) :**

Madame Hélène DREANO a donné pouvoir à Madame Isabelle LANTRIN.

Monsieur Pascal HAYS a donné pouvoir à Monsieur Pierre BOUEDO.

Madame Isabelle LANTRIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Pierre-Loïc CALOHARD a rejoint la séance à 20 heures 20.

## ORDRE DU JOUR

### **1) Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juin 2019.**

Après délibération, l'assemblée **approuve à l'unanimité des membres présents** le compte rendu de la séance du 17 juin 2019.

### **2) Modification de l'ordre du jour.**

Après délibération, les membres du conseil municipal **décident à l'unanimité des membres présents** de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- le projet de la convention de restauration scolaire (année scolaire 2019-2020),
- l'achat d'une tondeuse.

### **3) Avis sur l'attribution de compensation prévisionnelle 2019.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **valide, à l'unanimité des membres présents**, le montant prévisionnel 2019 de l'attribution de compensation, à savoir – 934,37 €.

### **4) Proposition d'acquisition du terrain prolongeant la parcelle AB n°26 sise Rue Abbé Moisan.**

Monsieur le Maire fait part de la demande écrite de Monsieur Ludovic GUETTAF, en effet il souhaite acquérir une partie du terrain qui se situe en prolongement de parcelle AB n°26 (Rue Abbé Moisan).

Après discussion et délibération et **à l'unanimité des membres présents**, le conseil municipal, **décide** de reporter la décision.

### **5) Restaurant scolaire 2019-2020 : prix du repas enfants et prix du repas adultes.**

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante, **décide, à l'unanimité des membres présents**, de maintenir le prix du repas enfant à 3,30 € et à 4,00 € le repas adulte au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

#### **6) Restaurant scolaire 2019-2020 : projet de convention de restauration.**

Après lecture et délibération, et à **l'unanimité des membres présents** les membres du conseil municipal **valident** le projet de convention de restauration au prix de 2,20 € ht par enfant et 2,56 € ht par adulte.

#### **7) Achat d'une tondeuse.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité des membres présents, autorise** le Maire à signer le devis de Josselin Motoculture d'un montant ht 1 083,33 €.

La prochaine séance est fixée au 23 septembre 2019 à 20 heures.

FIN DE LA SEANCE A 21 heures 15.